

en train d'examiner le projet de loi. Cependant, je puis citer quelques exemples qui seront sans doute de nature à intéresser les députés. Il y a neuf semaines que nous siégeons et nous n'avons pas encore entendu parler du programme de longue portée, annoncé par le gouvernement à grand renfort de trompettes, qui devait remédier aux problèmes fondamentaux de notre économie: le chômage, la lenteur de notre croissance économique, et notre balance défavorable des paiements. Personne ne croit plus aujourd'hui que le gouvernement a vraiment élaboré un programme semblable de longue portée. Au cours des dernières neuf semaines, on ne nous a pas présenté un budget ou un état comptable digne de ce nom pour la dernière année financière. Nous savons maintenant que le gouvernement a peur de présenter un budget pour l'année financière en cours, parce que cela l'obligerait à faire approuver les impôts supplémentaires de l'ordre de 200 millions de dollars qu'on perçoit, en vertu d'un décret du conseil, sous forme de surtaxes de douane. Et nous savons que le gouvernement est déterminé coûte que coûte à ne pas révéler à la Chambre et à la population l'autorité douteuse, s'il en est, sur laquelle il se fonde pour légitimer le décret du conseil en cause. En s'abstenant de présenter un véritable budget et de faire approuver les taxes qu'il fait percevoir en vertu d'un décret du conseil, le gouvernement insulte tous les députés et la population canadienne.

Je le répète, le gouvernement a montré qu'il était incapable d'arrêter des décisions ou d'administrer quoi que ce soit. Dans les circonstances, je doute qu'il puisse mieux utiliser un Office d'expansion économique qu'il semble capable de tirer profit des autres services et des autres rouages existants du gouvernement. En principe, notre groupe est entièrement en faveur de la planification économique à long terme, mais nous sommes loin d'être convaincus que le gouvernement soit vraiment sérieux, ou que la proposition qu'il nous soumet ne se résume pas seulement, pour lui, à du camouflage.

Après toute la publicité qu'on a déployée, après tout ce qu'on a dit sur l'Office d'expansion économique et sur les objectifs qu'il était censé réaliser, le bill C-87 est une grande déception. D'après la mesure, l'Office ne sera qu'un groupe bien apprivoisé relevant directement du ministre des Finances. Il ne présentera pas de rapports indépendants à la population. En réalité, il semble que le ministère dirigera et réglementera soigneusement toutes les relations de l'Office avec le public. Au

fond, le bill ne fait que mettre à la disposition du ministre des Finances un nouveau haut fonctionnaire employé à plein temps et un autre conseil consultatif.

C'est un expédient destiné à réorganiser une section du ministère des Finances de manière à contourner la Commission du service civil. Le personnel de l'office peut être recruté sans passer par la Commission du service civil. Le salaire des membres de ce personnel peut être fixé par le Conseil du Trésor et, ainsi, être grandement influencé par le ministre des Finances.

Les fonctions de l'Office énumérées à l'article 9 semblent se résumer à une étude permanente des perspectives économiques à longue échéance du Canada et des méthodes à employer pour engendrer un rythme plus normal de croissance économique. En outre, l'Office peut servir à des enquêtes et études spéciales sur différentes questions. Certes, si l'on se refuse à conférer une véritable indépendance à l'Office, un fonctionnaire supérieur du ministère, ayant sous ses ordres le personnel nécessaire, pourrait tout aussi bien remplir pareil mandat.

L'article 10 prévoit que l'Office, sur l'ordre du ministre ou du gouverneur en conseil, pourra faire des enquêtes publiques et citer des témoins. Mais il reste à voir quelles sortes d'enquêtes auront lieu et comment seront utilisés les pouvoirs envisagés. Ni le ministre des Finances ni le ministre des Mines et des Relevés techniques ne s'est prononcé de façon précise à ce propos. L'article 12 du bill prévoit que l'Office fera rapport...

**M. Baldwin:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Bien que les observations de l'honorable député, dont la plupart ne sont pas fondées, nous intéressent, nous pourrions peut-être le convaincre d'attendre que nous soyons en comité pour formuler des observations sur chaque article en particulier.

**L'hon. M. Pickersgill:** Monsieur l'Orateur, à propos du rappel au Règlement de l'honorable député, je signale que mon honorable ami n'a pas cherché à discuter en détail des articles du bill. Ce bill porte sur la création d'un Office national d'expansion économique, dont la description figure dans le bill même. Mon honorable ami cherche, en analysant le bill, à se faire une idée de la composition prévue de cet Office, et je n'ai jamais entendu ce genre d'objection technique à l'étape de la deuxième lecture d'un bill.

**L'hon. M. Churchill:** A propos du rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, à maintes reprises à la Chambre des communes, au cours des années, nous avons été témoins de la discussion des principes généraux dont s'inspire un bill, à l'étape de la deuxième lecture.